



Augmentation de loyer pour 3 années

Par **chrisalias**, le **18/02/2010** à **09:14**

Bonjour,
Mon bail a été signé début février 2007, depuis cette date, mon propriétaire ne m'avait pas augmenté le loyer, ni régularisé les charges. Cette semaine, lors d'un entretien, il me fais part que je lui dois environ 200 euros suite à l'augmentation du loyer en 2008, et encore environ 200 euros pour 2009 et m'annonce aussi une augmentation pour 2010.
Ma question: est-il en droit de remonter 3 ans en arrière?
D'autre part il me semble que l'IMC a baissé pour 2010?!